



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI  
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

**N° 2020/43**

**Objet : Administration : Syndicat Mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers TRIFYL - désignation des représentants**

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout étant membre du Syndicat Mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers TRIFYL, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité :

- désigne le représentant titulaire de la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout au Syndicat Mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers TRIFYL dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléant
- Marc CURETTI	- Gilbert VERNHES

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.



Le Président,  
Thierry BARDOU

